**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Mandat d'étude pour intensifier la coopération des universités de Lausanne et de Neuchâtel

**Les universités de Lausanne et de Neuchâtel pourraient être amenées à coopérer plus étroitement et à regrouper leurs forces, notamment dans les domaines des sciences économiques, de la psychologie et de la théologie. Les conseillers d'Etat compétents des deux cantons ont confié un mandat d'étude dans ce sens aux rectorats des deux universités.**

Partageant une volonté commune d'entamer une réflexion sur la stratégie, les objectifs et les missions qu'ils entendent proposer à leur Université, Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud et M. Thierry Béguin, chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles du Canton de Neuchâtel, ont décidé de confier un mandat d'étude aux Rectorats des Universités de Lausanne et de Neuchâtel portant sur :

- l'identification des domaines d'études dans lesquels des échanges, des regroupements ou des synergies pourraient être développés entre les deux Universités, dans une perspective de complémentarité et d'enrichissement mutuels;

- la création d'institutions tierces où pourraient être regroupées des activités assumées actuellement par l'une et l'autre Université.

L'étude sera concentrée dans un premier temps sur les sciences économiques, la psychologie et la théologie ; elle pourra également s'attacher à d'autres domaines de collaboration et d'échanges, en fonction de l'évolution des réflexions des deux Rectorats.

Le terme de cette étude est fixé au 1er mars 2003.

Lausanne, le 27 juin 2002

Henry Isler, Service des affaires universitaires, 021 316 35 02